

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. le D^r BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. J. JACQUET, 8, rue Servient

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises	10 francs
		Etranger.. . . .	15 —

2.465 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du **Mardi 9 Janvier, à 20 h. 30**

- 1^o *Vote pour l'admission des candidats présentés le 12 décembre 1933 ;*
2^o *Présentation de :*

M. Lambert (Joseph), 24, rue Pierre-Corneille, Lyon, parrains, MM. Pouchet et Niolle. — M. Morelon, pharmacien, Panissières (Loire), parrains, MM. Desvigne et Pouchet. — M. Devens (Francisque), 166, rue Cuvier, Lyon, parrains, MM. Drevet et Lecomte. — M. Schaeffer (L.), Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), parrains, MM. Jacquet et Bonnamour. — M. Berthet (Eugène), à Bonnetgris par Les Abrets (Isère), parrains, MM. Pouzet et Josserand. — M. Mugnier (Louis), 26, rue Rempart-Saint-Pierre, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire), parrains, MM. Aguetant et Riel.

3^o Installation du Bureau.

4^o Communications diverses.

SECTION BOTANIQUE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance du **Lundi 8 Janvier, à 20 h. 30**

- 1^o Allocation du Président sortant.
2^o Allocation du nouveau Président.

La greffe exerce-t-elle une action héréditaire ?

1° Le poids des jeunes à la naissance, comparé à celui de la mère, chez les sujets issus de greffés, s'est montré supérieur à celui des animaux témoins ;

2° Avec la greffe pratiquée chez les sujets prépubères, les résultats sont plus favorables ;

3° L'accroissement est plus lent, dans la suite, chez les greffés que chez les témoins ;

4° Le croisement favorise la croissance, qu'il s'agisse, pour cette opération, de l'emploi de sujets greffés ou non greffés ;

5° Le croisement a de l'influence sur la qualité et la quantité de la laine, comme le prouvent les croisements Mérinos-Sahne, Mérinos-Bizet faits par L. T. et A. P.

L. T. et A. P. concluent qu'avec la greffe testiculaire, comme dans l'emploi des méthodes de reproduction, l'individualité ne perd jamais ses droits « elle est la seule réalité » (Gley).

Comme l'exprime MAX ARON : « la biologie est essentiellement la science du varié, elle connaît bien peu de lois sans exception, bien peu de règles, sans cas particulier. »

Peut-on considérer la greffe comme un moyen sûr d'améliorer l'espèce ovine tant au point de vue de la toison que de la viande ? Ne faut-il pas aussi tenir compte de ce fait que le greffon se résorbant assez vite, « son action existante des fonctions de nutrition peut n'être que de courte durée ».

Au point de vue pratique, on peut dire, qu'une sélection méthodique, rationnelle des meilleurs reproducteurs, permettra toujours d'arriver, et plus sûrement, à de meilleurs résultats.

A l'heure actuelle, où il importe pour nos finances d'avoir recours le moins possible à l'importation, l'amélioration de la laine de certaines de nos races françaises et coloniales pourrait être obtenue avec profit par des croisements bien conduits avec le mouton mérinos.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du 16 Septembre

Quelques nouvelles remarques à propos de la méthode Limousin

PAR M. le D^r BONNAMOUR

Le D^r BONNAMOUR donne lecture d'une lettre du D^r LIMOUSIN à propos de l'exposé de sa méthode et des réflexions qui ont suivi et qui ont paru dans le *Bulletin* de la Société, de juin 1933, n° 6. Le D^r LIMOUSIN donne les détails complémentaires suivants :

« 1° C'est le suc chauffé à 120 degrés qui tue le lapin sous la peau, et non le suc frais ; c'est un point nouveau très intéressant que j'ai mis en évidence l'an dernier. Donc l'hépatotoxine est engendrée, ou démasquée, par la cuisson, ce qui montre que le fait de consommer sans accidents des champignons crus ne prouve nullement qu'ils ne seront pas toxiques à l'état cuit.

« 2° Je n'ai pu encore mettre en évidence de lésions nerveuses chez le chat mort après ingestion du mélange Ammanite + estomac ; seuls les signes cliniques m'ont fait admettre les troubles nerveux ; par contre, absence de lésions histologiques du foie dans ce cas.

« 3° A mon avis, dans les intoxications gastro-intestinales, les poisons se fixent sur la porte d'entrée. Ils y restent fixés plusieurs jours : de là partent

des décharges vers la circulation, mais il est faux de dire qu'après vingt-quatre heures par exemple les poisons ont quitté le tube digestif, et sont répandus dans l'organisme. Je m'efforcerai de prouver ces faits par des expériences plus précises.

« Les vomissements chez les empoisonnés n'empêchent pas en pratique l'absorption du mélange. On pourrait les calmer par de la glace ou la potion de Rivière, mais je n'ai jamais eu à le faire ; par contre, étant donné l'état du foie, je déconseille (en théorie du moins) l'emploi d'eau chloroformée.

« Le fait que l'action du mélange antitoxique est rapide me paraît dû à cette neutralisation *in situ* de la toxine fixée sur la porte d'entrée.

« En ce qui concerne la question du phénomène de fixation, j'en avais envisagé autrefois, mais je n'ai pu le mettre en évidence. De plus, contrairement à ma première hypothèse, il ne s'agit pas d'un phénomène d'absorption par la cervelle : en effet, 1^o la cervelle de bœuf ou de mouton n'a aucun pouvoir antitoxique mélangée à l'estomac de lapin ; 2^o le champignon frais qui n'agit sur le chat que par sa neurotoxine ne peut être neutralisé par la cervelle seule du lapin. La question reste donc très complexe.

« De nouvelles observations s'ajoutent à celles déjà publiées ; récemment le D^r BACHES, de Sos (Lot-et-Garonne), a pu guérir par cette méthode deux italiens intoxiqués par des Ammanites.

« Je crois donc qu'il faut insister auprès du Corps médical pour que cette méthode, aussi peu scientifiquement rigoureuse qu'elle puisse paraître à certains, soit essayée. »

Séance du 20 Novembre

Responsabilité de la Presse dans les empoisonnements par les champignons

PAR M. MARCEL JOSSERAND

Depuis quelques années, il a paru plusieurs mises au point sur les empoisonnements par les champignons. Ces études groupent dans une vue d'ensemble toutes les découvertes récentes ; elles posent le problème tel qu'il doit être posé et on peut dire que, actuellement, la question des myco-intoxications, à peu près tirée au clair, est accessible même aux non-initiés.

Cependant, à côté de ces études, il a fleuri cette année — comme chaque année — dans la presse non spécialisée, des articles fantaisistes dont les auteurs ignorent évidemment tout du sujet qu'ils traitent. Tant que ces articles se bornent à être inexacts, on peut déplorer les erreurs qu'ils répandent, mais il n'y a, en somme, que demi-mal. Malheureusement, MM. les chroniqueurs s'avisent de donner des conseils ; ces conseils sont extrêmement dangereux et, comme ils sont donnés avec une belle assurance, le public, bien convaincu que pour parler aussi haut et clair, on doit « s'y connaître », est tout disposé à se conformer à ces avis et, ce faisant, risque sa vie et celle des siens.

Les exemples ne sont que trop nombreux et notre sottisier mycologique n'est que trop important. Ses pièces sont un peu signées de tous les noms, depuis ceux de simples journalistes jusqu'à celui d'un professeur de Faculté.

Voici un numéro d'une revue qui se propose d'instruire le public en la matière médicale et même de le guérir, et qui, dans un court article, accumule une sixaine d'erreurs. La Chanterelle orangée y est naturellement donnée comme suspecte et, pour bien graver l'aspect de ce champignon dans l'esprit